



Communiqué

Arrêt des poursuites contre les militants kanak !

Le 12 juin, les travailleurs et le peuple de Kanaky (Nouvelle-Calédonie) avaient pu espérer que l'annonce par Macron de la « suspension » de la loi constitutionnelle de « dégel » du corps électoral provincial pouvait constituer une mesure d'apaisement, conséquence de la crise politique en France.

Mais il n'en est rien. Ce 19 juin au matin, onze responsables de la Cellule de coordination des actions de terrain (CCAT) dont l'un de ses porte-parole, Christian TEIN, ont été arrêtés et placés en garde à vue tandis que les locaux de l'Union calédonienne (UC) étaient perquisitionnés.

Représentant de l'État colonial, le procureur de la République de Nouméa évoque des « *faits relevant de la criminalité organisée* », précisant que, de ce fait, la durée des gardes à vue pourrait se prolonger durant quatre-vingt-seize heures.

Cette provocation démontre une nouvelle fois la volonté du gouvernement Macron d'imposer ses projets par un coup de force et de criminaliser la lutte légitime du peuple kanak pour son droit à l'autodétermination.

Le Parti des travailleurs se prononce pour la libération immédiate des militants arrêtés et la levée de toutes les poursuites à leur encontre.

Nul ne peut se réclamer de la démocratie s'il ne reconnaît pas le droit imprescriptible du peuple kanak à décider librement de son sort.

Montreuil, le 19 juin 2024